

Crise dans la filière laitière

**LA FNCL DEMANDE AU GOUVERNEMENT UN ELARGISSEMENT RAPIDE DES ENGAGEMENTS
DU 24 JUILLET ET APPELLE L'EUROPE A INTERVENIR**

Suite à la réunion ministérielle du 24 juillet dernier, les coopératives laitières ont tout fait pour revaloriser immédiatement et au mieux le prix du lait payé à leurs associés-coopérateurs, leurs actionnaires, qui vivent une période d'une extrême difficulté. En fonction de leur situation et des hausses perçues de leurs clients, elles l'ont fait en toute transparence avec leurs adhérents. Mais force est de constater que les revalorisations possibles sont très disparates en fonction des entreprises, très loin d'atteindre le niveau souhaité, et de toutes façons, nettement insuffisantes pour revaloriser correctement le prix payé aux producteurs.

Pour mettre en place une hausse accessible aux entreprises, nécessaire et durable pour tous, la FNCL demande aujourd'hui :

- *Un élargissement rapide des mesures de l'accord du 24 juillet à l'ensemble des produits et des acteurs (RHF et Hard-discount) ;*
- *Le relèvement des seuils d'intervention au niveau européen.*

Depuis l'accord du 24 juillet, les coopératives laitières confirment tout mettre en œuvre pour satisfaire l'impératif de revalorisation du prix du lait et rétrocéder intégralement les hausses de tarifs concédées par les distributeurs, dans le respect du droit de la concurrence.

Pour que cette revalorisation soit durable, les prix des entreprises françaises ne doivent pas rester décalés par rapport à ceux pratiqués dans les différents pays concurrents, la part de l'export allant jusqu'à 35% du chiffre d'affaires pour certaines coopératives : c'est donc une condition indispensable pour la pérennité de l'activité des coopératives en France.

Si les mesures sont insuffisantes pour l'ensemble des acteurs, elles sont même totalement inefficaces pour les entreprises dont l'activité est exclusivement à l'export et/ou sur les marchés BtoB (ingrédients servant à fabriquer d'autres produits). La première étape du 24 juillet ne doit donc pas occulter l'indispensable responsabilisation globale des acteurs français.

La FNCL appelle donc le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que les engagements du 24 juillet soient généralisés dans les plus brefs délais :

- à l'ensemble des produits laitiers, fromages et produits frais (l'accord ne visant pour l'instant que le lait, la crème, le beurre et l'emmental), comme aux produits BtoB.
- à la Restauration Collective et aux hard-discounters, comme s'y était engagé le Gouvernement. A ce jour, aucune avancée n'a été notée sur le sujet.

Ces mesures doivent également s'accompagner d'une intervention urgente à l'échelle européenne : « La FNCL et les coopératives qu'elle représente mettent tout en œuvre pour accompagner leurs associés-coopérateurs, notamment en revalorisant le prix du lait. Mais cela ne sera efficace et durable qu'à la seule condition de l'intervention européenne.

La crise que nous traversons est globale, notamment due à l'embargo russe. Elle ne concerne pas uniquement la France et s'étend à d'autres pays comme l'Allemagne, l'Angleterre ou encore l'Espagne... Les seuils d'intervention au niveau européen doivent donc être relevés à un minima de 270 / 280 euros la tonne* pour garantir la compétitivité de la filière, de ses producteurs comme de ses transformateurs, sur l'ensemble des marchés. Nous réitérons expressément notre demande au ministre de l'Agriculture d'obtenir cette mesure lors de la réunion du Conseil des ministres européens du 7 septembre», explique Dominique Chargé, Président de la Fédération Nationale des Coopératives Laitières.

**au lieu de 200 à 210 €/T actuellement*

A propos de la FNCL

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 40 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par 56 000 associés-coopérateurs et 20 000 salariés. La coopération laitière représente 55 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de plus de 14,5 milliards d'euros en 2013. 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.

Contacts presse : Agence Pressario

Hortense Grégoire – hortense.gregoire@pressario.fr - 06 08 33 89 88

Sylvie Vincent-Ledoux – sylvie.ledoux@pressario.fr - 01 46 24 92 94